

# FAIRE UN DON, UN LEGS

**Nous avons besoin de votre aide et de votre soutien**

## Faire un don

L'Adapei d'Ille-et-Vilaine reconnue d'utilité publique bénéficie des meilleures dispositions fiscales. **Elles vous permettent de déduire de vos impôts 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.** Si le don excède cette limite, l'excédent est reporté successivement sur les cinq années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

**Ainsi un don de 35 euros ne vous coûte, après déduction fiscale, que 14 euros.**

Je soussigné(e) ( ) M. ( ) Mme ( ) Melle NOM : ..... PRÉNOM : .....  
résidant à l'adresse suivante : .....  
faire un don à l'Adapei-Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine pour la somme de .....€ en chèque à l'ordre de  
l'Adapei-Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine  
Date : /\_\_/\_/\_\_\_\_\_  
Signature

**Coupon à retourner accompagné du règlement à :**

Adapei-Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine - 17 rue Kerautret Botmel - CS74428 - 35044 RENNES CEDEX

## Faire un don régulier

S'engager dans la durée à nos côtés, est un geste de solidarité concret envers les personnes en situation de handicap mental.

En effet, c'est nous assurer des ressources régulières, nous permettant de financer sur la durée nos nombreuses actions.

Bien entendu, votre don régulier peut être interrompu à tout moment, sur simple demande de votre part.

Demandez le formulaire par téléphone : 02 99 22 77 10.

## Faire un legs

N'hésitez pas à faire appel à votre notaire qui vous renseignera et vous conseillera : sur les différentes formes de legs et la manière de rédiger votre testament.

**Pour plus d'informations, vous pouvez également vous adresser à l'Adapei par téléphone au 02 99 22 77 10**

**Faire un don, un legs,  
C'est soutenir l'Adapei-Les papillons blancs  
d'Ille-et-Vilaine**